

Tableau « Objectifs nationaux Europe 2020 » du Luxembourg (version du 29.4.2016)

Remarque: Le présent tableau synthétique constitue une mise à jour des principales mesures relatives aux objectifs nationaux Europe 2020 qui sont issues du Programme national de réforme 2016. Pour plus de détails, veuillez notamment consulter le PNR 2016.


<p>Objectif national emploi 71,5% pour 2015 73% pour 2020</p>	<p>Mise en place d'un stage de professionnalisation (durée maximale de 6 semaines) destiné aux demandeurs d'emplois âgés d'au moins 45 ans, ou ceux en reclassement externe, ou qui ont la qualité de salarié handicapé (en vigueur depuis 2016).</p> <p>Mise en place d'un contrat de réinsertion-emploi (durée maximale de 12 mois) aux demandeurs d'emplois âgés d'au moins 45 ans, ou ceux en reclassement externe, ou qui ont la qualité de salarié handicapé (en vigueur depuis 2016).</p> <p>Introduction d'un parcours personnalisé dans le cadre de la réforme de l'Agence pour le développement de l'emploi ADEM (entièrement déployé en décembre 2015).</p> <p>Lancement de la plateforme interactive « <i>JobBoard</i> » (mars 2016).</p> <p>Programme « Entreprises, partenaires pour l'emploi » entre l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL), le gouvernement et l'ADEM (2015-2017).</p> <p>Optimisation de la « Garantie pour la jeunesse » (lancement en juin 2014).</p>	<p>Soutenir plus activement la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emplois concernés.</p> <p>Soutenir plus activement la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emplois concernés.</p> <p>Améliorer qualitativement l'accompagnement des demandeurs d'emploi au sein de l'ADEM, en personnalisant le suivi des demandeurs d'emploi.</p> <p>Augmenter les chances de rencontre entre les employeurs et les demandeurs d'emploi.</p> <p>Recruter 5.000 demandeurs d'emploi supplémentaires en 3 ans, à travers une coopération étroite (échanges réguliers, partenariat entre l'ADEM et des entreprises particulières, formations ciblées, campagnes de sensibilisation).</p> <p>Offrir aux jeunes de moins de 25 ans un service de qualité en vue d'une intégration professionnelle, d'un retour à l'école, d'un apprentissage, d'une formation qualifiante ou d'un soutien dans le développement du projet</p>
---	--	---

	<p>Développement de l'offre de formation de langues par l'ADEM (en interne et externe).</p> <p>Création d'un Observatoire de la fonction publique.</p> <p>Réforme du congé parental (Projet de loi portant création d'un congé parental, janvier 2016).</p> <p>Mise en œuvre du Plan d'égalité des femmes et des hommes (2015-2018).</p> <p>Soutien à la création d'entreprises par les femmes.</p> <p>Mise en place de dispositions générales relatives à l'égalité salariale entre hommes et femmes (Projet de loi, mars 2015).</p> <p>Promotion pour une représentation équilibrée entre femmes et hommes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau des partis politiques (la loi sur le financement des partis politiques sera modifié, une obligation pour les partis de garantir un quota de 40% du sexe sous-représenté sera introduit) ; - au niveau des conseils d'administration (dans les établissements publics, le gouvernement veillera à une représentation équilibrée - 40% du sexe sous-représenté jusqu'en 2019 dans les conseils d'administration et 40% dans les nominations au sein des conseils d'administration d'entreprises privées qu'il peut pourvoir en tant qu'actionnaire). <p>Programme « Actions positives ».</p>	<p>personnel/professionnel.</p> <p>Proposer aux demandeurs d'emploi issus de l'immigration des cours de langues utilisées au Luxembourg.</p> <p>Mettre en place une collecte systématique de données sur l'emploi dans la fonction publique.</p> <p>Prendre mieux en compte les besoins spécifiques des hommes et des femmes qui travaillent et qui désirent s'occuper de leurs enfants.</p> <p>Renforcer l'égalité des femmes et des hommes.</p> <p>Augmenter le taux d'emploi des femmes.</p> <p>Mettre en place une égalité salariale entre hommes et femmes.</p> <p>Réduire le déséquilibre entre femmes et hommes au niveau de la prise de décision.</p> <p>Encourager des entreprises pour promouvoir</p>
--	--	---

	<p>Mesures et actions soutenues par le nouveau programme opérationnel 2014-2020 du FSE.</p> <p>Mesures mises en place dans le cadre de la recommandation par pays n°2 adressée en juillet 2015 au Luxembourg</p>	<p>l'égalité des sexes.</p> <p>Développer l'insertion professionnelle durable des jeunes de moins de 30 ans, des personnes très éloignées du marché de l'emploi et des demandeurs d'emploi et des salariés âgés de plus de 45 ans.</p> <p><i>(cf. recommandations par pays n°2).</i></p>
<p>Objectif national R&D 2,3-2,6% pour 2020 (dont 0,7% à 0,9% pour le secteur public)</p>	<p>1. <u>Pour le secteur de la recherche publique</u></p> <p>Finalisation des travaux de construction et d'équipements des nouvelles infrastructures de recherche à Belval.</p> <p>Loi du 3 décembre 2014 ayant pour objet l'organisation des centres de recherche publics.</p> <p>Loi du 27 août 2014 modifiant le Fonds national de la recherche (FNR).</p> <p>Introduction d'un nouveau programme de financement PRIDE pour soutenir l'éducation doctorale au niveau national.</p> <p>Programme de financement multi-annuel CORE (FNR).</p>	<p>Regrouper les activités de R&D sur un seul site et augmenter l'efficacité du système de recherche national.</p> <p>Définition du statut des CRP, définition des missions des CRP, définition des organes et de la gouvernance des CRP, définition du statut du personnel des CRP. Regroupement des CRP-Henri Tudor et Gabriel Lippmann dans le LIST et intégration de l'IBBL et du CRP-Santé dans le LIH.</p> <p>Mise à jour des missions du FNR, redéfinition du cadre des organismes éligibles à l'intervention du FNR, amélioration de la gouvernance, introduction d'aides à la formation-recherche dites collectives.</p> <p>Financer un bloc de bourses doctorales non nominatives afin de soutenir une masse critique dans un domaine d'excellence spécifique, et d'attirer les meilleurs doctorants.</p> <p>Concentration de l'effort national en matière de R&D sur un nombre limité de domaines prioritaires.</p>

	<p>Programme de recrutement partagé d'universitaires d'excellence.</p> <p>Contrats de performance 2014-2017 avec les organismes de recherche publique.</p> <p>Etude de l'OCDE sur le dispositif national de la R&D et de l'innovation (avril 2015): formulation de recommandations en vue d'alimenter les réflexions en 2016 en vue de l'établissement d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur et de la RDI.</p> <p>Participation à des initiatives transfrontalières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme communautaire Horizon 2020 - Programme INTER - ERA-Net - Initiative PRIMA - Programme DARIAH - Programme SHARE - etc <p>Développement d'un environnement propice à l'essor de l'emploi scientifique et technologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charte et Code suivant les directives « <i>Vers un cadre européen pour les carrières scientifiques</i> » - Programmes ATTRACT et PEARL - Politique générale du « <i>Doctoral education framework</i> » - Promotion de l'égalité des genres dans la recherche - etc <p>Optimisation de la circulation et du transfert des connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Invitation du gouvernement aux acteurs nationaux de la recherche publique de publier en « <i>Open Access</i> » - Programme « <i>Knowledge and innovation transfer support</i> » 	<p>Augmenter les activités de recherche conjoint, d'événements et de doctorants encadrés.</p> <p>Assurer le financement basé sur les performances à travers une évaluation institutionnelle.</p> <p>Analyser le niveau et le degré de qualité de la mise en œuvre des recommandations émises antérieurement et établir un bilan des forces et faiblesses de la R&D au Luxembourg.</p> <p>Stimuler le développement et la mise en œuvre de projets conjoints au niveau national, européen et international.</p> <p>Promouvoir la mobilité et les perspectives de carrières dans la recherche.</p> <p>Favoriser la circulation et le transfert de connaissances</p>
--	--	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie numérique « <i>Digital Letzebuerg</i> » - Regroupement des bibliothèques scientifiques du pays dans le réseau (bibnet.lu) et optimisation de la circulation et du transfert des connaissances scientifiques par la mise en place d'un nouveau « <i>business model</i> » pour le Consortium Luxembourg <p>2. <u>Pour le secteur de la recherche privée</u></p> <p>Mise en place d'un « <i>National Composites Centre Luxembourg</i> ».</p> <p>Projet stratégique « <i>High performance computing and big data enabled applications</i> (HPC) ».</p> <p>Elaboration du « <i>Joint research programme</i> ».</p> <p>Mise en œuvre d'une nouvelle loi relative à la promotion de la R&D (Projet de loi).</p> <p>Mise en place d'une stratégie de « <i>smart specialization</i> » (présentation prévue en 2016).</p> <p>Initiative « <i>Luxembourg cluster initiative</i> ».</p> <p>Mise en place d'un « <i>Automotive campus</i> » (début 2016).</p>	<p>Favoriser la coopération entre les acteurs publics et privés.</p> <p>Stimuler les nouvelles utilisations HPC par l'industrie et garantir l'accès à des installations d'envergure mondiale aux acteurs de la recherche publique et privée.</p> <p>Favoriser des relations PPP de long terme entre les organisations pour la recherche et la technologie et les industries, et augmenter l'attractivité du Luxembourg comme <i>hub</i> reconnu dédié la recherche technologique.</p> <p>Inciter les entreprises de toute taille à la coopération entre acteurs publics et privés à l'innovation dans les services ou produits, ainsi que dans les processus de production.</p> <p>Diversifier l'économie, tout en se concentrant sur un nombre restreint de secteurs spécifiques: industrie, écotechnologies, logistique, technologies de la santé et TIC.</p> <p>Rassembler les ressources et moyens pour atteindre une masse critique et accélérer les transferts de connaissances.</p> <p>Favoriser l'innovation ouverte, l'échange de technologies et des possibilités de synergies.</p>
--	---	---

	<p>Mise en place de l'Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg (pleinement opérationnel début 2016).</p> <p>Lancement d'une structure de financement « <i>ICT Seed fund</i> » "(lancement en 2016).</p> <p>Programme « <i>Fit4Start</i> ».</p> <p>Mise en place d'un « <i>Fab Lab</i> » au sein du Technoport.</p> <p>Programme « <i>Fit 4 Innovation</i> ».</p> <p>Lancement du programme « <i>Fit 4 Digital</i> » (2016).</p> <p>Incitation et encadrement à la participation des entreprises luxembourgeoises aux programmes européens  :</p> <p>Horizon 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Fit4Horizon2020</i> - etc 	<p>Favoriser le développement de la propriété intellectuelle pour les besoins de l'économie, en fédérant en un ensemble cohérent les compétences nationales et les compétences internationales et en les mettant à disposition des acteurs économiques et institutionnels pour constituer un levier de croissance.</p> <p>Soutenir les <i>start-up</i> dans le domaine des TIC.</p> <p>Améliorer les conditions de démarrage des jeunes entreprises innovantes à haut potentiel du secteur des TIC en utilisant la méthode <i>Lean Start up</i>.</p> <p>Aider le prototypage.</p> <p>Libérer au sein des PME et de l'artisanat des ressources pour favoriser l'innovation et la croissance à moyen et long terme.</p> <p>Favoriser l'utilisation optimale des TIC chez les très petites entreprises.</p> <p>Soutenir les participations luxembourgeoises aux programmes européens, et accroître le taux de succès.</p>
<p>Objectif national réduction des gaz à effet de serre réduction des émissions hors SEQE de -20% par rapport à 2005 (émissions d'environ 8,145 Mt CO₂-équivalent en 2020)</p>	<p>1. Deuxième Plan d'action de réduction des émissions de CO₂ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Transport</u> <p>Promotion de l'utilisation du transport public et de la mobilité douce: stratégie MoDu (publiée en 2012).</p>	<p>Réduire les émissions de GES.</p> <p>Développer une infrastructure de transport public efficiente en vue de réduire les émissions de CO₂, en diminuant le transport individuel.</p>

	<p>Mise en place d'un tram dans la Ville de Luxembourg (2017: premier tronçon ; 2020-2021: mise en service entière).</p> <p>Mise en place du Plan Sectoriel Transports (PST).</p> <p>Développement du trafic transfrontalier en faveur du transport alternatif avec la France (2009), la Belgique (validé politiquement en 2015) et l'Allemagne (accord politique visé pour 2016).</p> <p>- <u>Bâtiments</u></p> <p>Mise en place du Plan Sectoriel Logement (PSL)</p> <p>Renforcement progressif des exigences en matière de performance énergétique pour les nouveaux bâtiments d'habitation (à partir de 2017, classe énergétique AA pour les nouvelles constructions).</p> <p>Mise en place d'une banque climatique.</p> <p>Mise en place de nouveaux modes de financement pour réaliser l'assainissement progressif de l'ensemble du bâti existant pour les bâtiments fonctionnels.</p> <p>Inventaire des bâtiments de l'Etat central concernés par la Directive européenne relative à l'efficacité énergétique.</p> <p>- <u>Energie</u></p>	<p>Développer un transport public efficient qui tient compte du développement économique et démographique de la capitale et du pays.</p> <p>Donner un cadre réglementaire aux mesures de la stratégie MoDu en vue de la réservation de corridors pour les infrastructures de rails et de route, de la promotion de la mobilité douce, et de la gestion des emplacements de parking dans les zones urbaines.</p> <p>Mettre en place des paramètres doux, le développement de l'organisation des transports en commun et la réalisation de projets d'infrastructures.</p> <p>Augmenter les exigences en matière de performance énergétique pour les nouveaux bâtiments d'habitation et réduire les émissions de CO₂.</p> <p>Financer des projets de rénovation énergétique accompagnés de taux d'intérêts réduits, voir nuls, pour les ménages les moins favorisés.</p> <p>Financer des projets de rénovation énergétique et réduire les émissions de CO₂.</p> <p>Dresser un inventaire énergétique des bâtiments de l'Etat.</p>
--	---	--

	<p>Mise à jour de l'étude sur le potentiel d'énergies renouvelables (finalisation en 2016).</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Industrie</u> <p>Mise en place d'un système d'audit énergétique dans les grandes entreprises.</p> <p>Promotion des écotecnologies.</p> <p>2. Pacte Climat avec les communes.</p> <p><i>Mesures mises en place dans le cadre de la recommandation par pays n°1 adressée en juillet 2015 au Luxembourg.</i></p>	<p>Analyser le potentiel d'énergies renouvelables au Luxembourg.</p> <p>Réduire les émissions de GES et la facture énergétique sur les territoires communaux et stimuler les investissements locaux et régionaux.</p> <p><i>(cf. recommandation par pays n°1).</i></p>
<p>Objectif national énergie renouvelable 5,45% en moyenne pour 2015/2016 11% pour 2020</p>	<p>Plan d'action national en matière d'énergies renouvelables, comprenant 37 mesures (juillet 2010)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Développement des énergies renouvelables sur le territoire national</u> <p>Mécanisme de soutien aux installations de production de biogaz injectant du biogaz dans les réseaux de gaz naturel (Projet de règlement grand-ducal introduit fin 2014, entrée en vigueur prévue en 2016).</p> <p>Analyse sur la possibilité d'introduire un tarif d'injection pour la chaleur issue d'installations de combustion valorisant la biomasse (en cours depuis 2015).</p> <p>Renforcement progressif des exigences en matière de performance énergétique pour les nouveaux bâtiments d'habitation (à partir de 2017, classe énergétique AA pour les nouvelles constructions).</p>	<p>Atteindre l'objectif national du Luxembourg fixé par la Directive 2009/28/CE.</p> <p>Garantir le fonctionnement à moyen terme des installations de biogaz.</p> <p>Augmenter la part des énergies renouvelables.</p> <p>Augmenter les exigences en matière de performance énergétique pour les nouveaux bâtiments d'habitation et réduire les émissions de CO₂.</p>

	<p>Aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement (2013-2016).</p> <p>Adaptation du règlement grand-ducal relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables (2014): en procédure réglementaire en juillet 2015, prévue à partir de 2016.</p> <p>Mise à jour de l'étude du potentiel de matière d'énergies renouvelables au Luxembourg (finalisation prévue en 2016).</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Mélange de biocarburants dans les carburants mis à la consommation au niveau national</u> <p>Loi fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Mobilité électrique</u> <p>Règlement grand-ducal qui définit les fonctionnalités, les spécifications techniques, le nombre des points de charge à installer, le calendrier et l'organisation générale de déploiement d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques au Luxembourg (2015).</p> <p>Projet INTERREG IV A « Electra » (initié en 2012).</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Infrastructures pour carburants alternatifs</u> 	<p>Accélérer le déploiement des énergies renouvelables et de technologies énergétiquement efficaces dans le secteur domestique et soutenir la réalisation des objectifs en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.</p> <p>Adapter les aides au fonctionnement à accorder aux nouvelles installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables.</p> <p>Déterminer les progrès réalisés et réalisables des différentes filières de production d'énergies renouvelables.</p> <p>Réglementer le mélange de biocarburants dans les carburants mis à la consommation au niveau national (2014: 4,75% /2015: 5,4% /2016: 6,58% /2020: 10%).</p> <p>Mettre en œuvre l'électromobilité.</p> <p>Elaborer un concept dans le domaine de la mobilité électrique transfrontalière s'appuyant sur l'électromobilité complémentaire aux transports en commun.</p>
--	--	---

	<p>Réalisation d'une étude technico-économique (finalisation en mars 2016).</p> <p>- <u>Recours à des mécanismes de coopération</u></p> <p>Discussions et négociations sur les possibilités de coopération avec un certain nombre d'Etats membres.</p>	<p>Permettre de préparer les principaux éléments requis pour l'élaboration d'un cadre d'action national.</p> <p>Accroître les énergies renouvelables dans l'UE.</p>
<p>Objectif national efficacité énergétique Objectif indicatif national pour 2020: consommation d'énergie finale de 49.292 GWh (4.239,2 ktoe)</p>	<p>Projet de règlement grand-ducal modifiant le Règlement des bâtiments d'habitation (2015, en cours).</p> <p>Modification du règlement des bâtiments fonctionnels (février 2015).</p> <p>Stratégie à long terme pour mobiliser les investissements dans la rénovation du parc national de bâtiments à usage résidentiel et commercial, tant public que privé (Directive 2012/27/CE).</p> <p>Lois portant introduction du cadre légal pour l'introduction de systèmes intelligents de mesure sur le marché de l'électricité et le marché du gaz naturel (juin 2015).</p> <p>Lois introduisant en droit national une base légale pour le mécanisme d'obligation en matière d'efficacité énergétique</p>	<p>Introduire un concept détaillé du «bâtiment d'habitation dont la consommation d'énergie est quasi nulle» et incorporer la technologie du photovoltaïque dans la méthodologie de calcul en vue d'augmenter la part d'énergies renouvelables utilisée dans le domaine des bâtiments d'habitation.</p> <p>Renforcer les exigences en matière de performance énergétique dans le domaine des bâtiments fonctionnels neufs et des extensions de bâtiments fonctionnels existants. A partir de juillet 2015 des exigences renforcées pour les bâtiments fonctionnels neufs (C-C) sont entrées en vigueur.</p> <p>Augmenter l'efficacité énergétique.</p> <p>Définir un cadre et un calendrier pour le déploiement d'une infrastructure nationale commune et interopérable de comptage intelligent, et faire participer activement le consommateur final au marché de l'électricité et du gaz naturel.</p> <p>Réaliser pour chaque fournisseur la part de l'objectif global d'énergie concerné.</p>

	<p>visé par la Directive 2012/27/UE (objectif cumulé d'économies d'énergie de 5.993 GWh de la période du 1.1.2015 au 31.12.2020).</p> <p>Réalisation d'une étude portant sur la détermination du niveau de performance énergétique optimal en fonction des coûts.</p> <p>Inventaire des bâtiments chauffés et/ou refroidis appartenant aux gouvernements centraux et ayant une surface au sol utile totale supérieure à 500 m².</p> <p>Accord volontaire avec le secteur industriel (2011-2016).</p> <p>Déploiement d'une infrastructure nationale commune et interopérable du comptage intelligent (prévu en 2016).</p> <p>Lancement d'une étude stratégique intitulée « Troisième révolution industrielle Luxembourg » (2015, finalisation prévue fin 2016).</p>	<p>Déterminer le niveau de la performance énergétique des bâtiments optimal en fonction des coûts.</p> <p>Augmenter la performance énergétique à travers la rénovation annuelle de 3% de la surface au sol totale des bâtiments de cet inventaire.</p> <p>Améliorer l'efficacité énergétique et la mise en œuvre des sources d'énergie nouvelles ou renouvelables dans les entreprises adhérentes du secteur industriel.</p> <p>Favoriser la participation active des consommateurs aux marchés du gaz naturel et de l'électricité.</p> <p>Rendre le modèle économique existant plus durable et interconnecté, en s'appuyant notamment sur la convergence des TIC, de l'énergie et des transports au sein d'un réseau intelligent.</p>
<p>Objectif national décrochage scolaire Maintenir durablement le décrochage scolaire en-dessous de 10%</p>	<p>Stratégie nationale de lutte contre le décrochage scolaire</p> <p>Mise en place d'un Observatoire du maintien scolaire (2016).</p> <p>Projet de loi sur l'organisation de la Maison de l'Orientation (déposé en 2015).</p>	<p>Coordonner les efforts en faveur des élèves menacés de décrochage et initier des démarches innovantes pour les amener à une certification reconnue.</p> <p>Améliorer l'orientation scolaire et professionnelle, mettre en place des guichets uniques dans les régions et réunir les acteurs scolaires et extrascolaires pour une meilleure prise en charge des élèves et de leurs parents.</p>

	<p>Projet de loi sur l'orientation scolaire et professionnelle.</p> <p>Assouplissement et transparence des transitions scolaires.</p> <p>Diversification de l'offre scolaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - introduction des filières francophones, - Projets VTT pour jeunes atteints de troubles de comportement sévères et menacés de décrochage scolaire - Plateforme accrochage scolaire - Ecole de la 2^{ème} chance - Classes mosaïques pour élèves au comportement difficile - Classes spécifiques pour redoublants - cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP) <p>Mise en place de formations initiales et continues appropriées pour le personnel enseignant & socio-éducatif:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Bachelor</i> en sciences de l'éducation avec un accent particulier sur les troubles cognitifs spécifiques - <i>Master in secondary education</i>. <p>Mise en place d'un dispositif de remédiation renforcée.</p> <p>Création d'une structure de représentation nationale des parents.</p>	<p>Introduire l'obligation pour chaque lycée de définir sa propre démarche d'orientation.</p> <p>Adapter la pratique d'orientation au cycle 4 de l'enseignement fondamental pour responsabiliser et épauler davantage les acteurs impliqués, tenir compte de l'offre scolaire plus diversifiée et rapprocher l'enseignement fondamental de l'enseignement secondaire.</p> <p>Diversifier l'offre scolaire.</p> <p>Augmenter les formations initiales et continues appropriées pour le personnel enseignant & socio-éducatif.</p> <p>Permettre à chaque lycée de faire des choix pédagogiques adaptés à leurs besoins spécifiques.</p> <p>Impliquer davantage les parents dans la vie scolaire afin de créer une véritable culture de collaboration école-famille.</p>
--	--	---

	<p>Suivi systématique des décrocheurs scolaires à travers l'Action locale pour jeunes (ALJ).</p> <p>Mise en place d'un nouveau dispositif de la formation des adultes dans le cadre de la deuxième voie de qualification.</p>	<p>Optimiser le suivi des décrocheurs scolaires.</p> <p>Permettre d'élever le niveau de 9^{ème} des jeunes et adultes qui n'ont pas atteint le niveau de 9^{ème} requis pour réaliser leurs projets professionnels.</p>
<p>Objectif national enseignement supérieur Veiller à ce qu'à l'aube 2020, 66% de la population active âgée entre 30 et 34 ans ait bénéficié d'une formation relevant de l'enseignement supérieur et soit détenteur d'un diplôme de ce dernier.</p>	<p>Loi du 24 juillet 2014 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures (entrée en vigueur: année académique 2014/2015).</p> <p>Révision de certaines dispositions de la Loi du 24 juillet 2014 (Loi adoptée en mars 2016).</p> <p>Extension de l'offre des programmes publics et privés de l'enseignement supérieur au Luxembourg.</p> <p>Renforcement des moyens financiers de l'enseignement supérieur et de la recherche au Luxembourg (progression de 72 millions d'euros en 2009 à 154,1 millions en 2016).</p> <p>Analyse de l'efficacité financière de l'enseignement supérieur au Luxembourg.</p> <p>Installation définitive de l'Université du Luxembourg sur le site de Belval (rentrée académique 2015/2016): investissement total de 800 millions d'euros de 2010-2019.</p> <p>Construction d'une nouvelle Bibliothèque nationale au Luxembourg (lancement des travaux de construction en 2014, ouverture prévue pour 2018).</p>	<p>Accroissement du niveau de formation de la population en vue d'une meilleure adéquation entre les qualifications des personnes et le marché de l'emploi, en suivant une logique modulaire avec introduction d'un élément de sélectivité sociale.</p> <p>Améliorer la loi relative à l'aide financière de l'Etat pour études supérieures (2014).</p> <p>Accroître le niveau de formation de la population en vue d'une meilleure adéquation entre les qualifications des personnes et le marché de l'emploi.</p> <p>Augmenter la capacité de R&D au niveau de l'enseignement supérieur ainsi que le nombre d'étudiants.</p> <p>Permettre une analyse comparative de l'évolution des dépenses des établissements d'enseignement supérieur.</p> <p>Regrouper les services sur un site unique en vue d'optimiser les ressources disponibles.</p> <p>Rationaliser et moderniser le fonctionnement en regroupant l'ensemble des collections et services.</p>
<p>Objectif national pauvreté Réduire le nombre de personnes menacées par la pauvreté ou</p>	<p>Réforme du congé parental (Projet de loi portant création d'un congé parental, janvier 2016).</p>	<p>Favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, en vue notamment de l'indépendance financière des parents.</p>

<p>d'exclusion sociale de 6.000 personnes à l'horizon 2020.</p>	<p>Continuation de la politique de l'offre de structures d'accueil socio-éducatif pour enfants de 0-12 ans.</p> <p>Sensibilisation des parents bénéficiaires du RMG en vue de l'utilisation du « chèque-service accueil ».</p> <p>Augmentation du taux d'activation dans le cadre du dispositif du RMG.</p> <p>Promotion de mesures de nature à favoriser la transition des jeunes de la vie scolaire à la vie professionnelle et à les motiver de renouer avec l'école:</p> <ul style="list-style-type: none"> - plateforme ANELO - programme <i>Level up</i> - etc <p>Loi sur l'aide sociale - secours financiers non remboursables par les Offices sociaux et système du Tiers payant social (2013): 2,9 millions d'euros de secours financiers non remboursables en 2015.</p> <p>Stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement pour la période 2013-2020.</p> <p>Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD): aide alimentaire et/ou assistance matérielle de base aux plus démunis (lancé en août 2015) : 3,95 millions d'euros sur 7 ans, cofinancement national de 0,69 millions d'euros.</p>	<p>Augmenter le taux d'emploi des femmes et des familles monoparentales ; briser le cercle de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté ; favoriser l'inclusion sociale et la cohésion sociale dans la société multiculturelle.</p> <p>Augmenter la disponibilité des parents pour le marché de l'emploi ; favoriser l'inclusion sociale et la cohésion sociale dans la société multiculturelle.</p> <p>Favoriser l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale.</p> <p>Favoriser l'inclusion sociale des jeunes.</p> <p>Réduire les situations de déprivation matérielle et favoriser l'inclusion sociale.</p> <p>Réduire le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement.</p> <p>Permettre de répondre à une situation de détresse au niveau alimentaire et au niveau des biens matériels de base.</p>
--	--	--

Remarque: Pour davantage de détails, consulter le Programme national de réforme du Luxembourg (avril 2016) <http://www.gouvernement.lu/4263741/publications>

